

Les routiers, les oubliés de la lutte contre le Covid-19



Les routiers, les oubliés de la lutte contre le Covid-19

Depuis le début de cette crise liée au coronavirus, ils sillonnent le pays sans relâche pour assurer le réapprovisionnement dans les magasins d'alimentation, aussitôt pris d'assaut par des consommateurs hantés par la peur d'une pénurie.

Maillon indispensable entre les industries agro-alimentaires et les supermarchés, ils sont donc en première ligne pour continuer de nourrir le pays.

Pourtant, leurs conditions de travail se sont rapidement détériorées dès les premières annonces du gouvernement, notamment avec la fermeture imposée des lieux de restauration. À cette problématique est venue s'ajouter l'interdiction clairement affichée de leur empêcher l'accès aux sanitaires, sur la plupart des aires d'autoroute et les plateformes de déchargement.

Et les messages publiés sur la **page Facebook du journal Les Routiers** sont consternants : « Je me sens comme un pestiféré », « Nous sommes des chiens ! »... Tout aussi impensable, des photos de distributeurs de boissons indiquant « strictement interdit aux chauffeurs routiers », ou de toilettes non nettoyées les renvoyant à l'usage de la balayette.

Une situation intolérable pour ces hommes et ces femmes qui parcourent des milliers de kilomètres, loin de leur famille, pour assurer le ravitaillement alimentaire mais aussi sanitaire, et qui constatent amèrement qu'ils ne sont pas une priorité.

Les syndicats ont donc dénoncé dès le début le manque de protections essentielles (masques, gel hydro-alcoolique...), les fermetures de sanitaires et douches, les services de restauration insuffisants, et le non-respect de certains clients vis-à-vis de ces chauffeurs routiers.

Pourtant, un décret publié le 19 mars visait à « garantir la continuité des opérations de transport dans les meilleures conditions sanitaires possible ». Le 24 mars, un autre décret oblige à équiper en savon les véhicules, et les lieux de chargement.

Le 27 mars, ce sont des fiches de conseils, élaborées par le ministère du Travail, qui leur ont été transmises : risques de transmission, phases essentielles pour préparer, réaliser et vérifier les livraisons...

D'autres décrets ont suivi, concernant notamment la levée des interdictions habituelles de circulation le dimanche des véhicules de plus de 7,5 tonnes, ou celui autorisant l'« augmentation de la durée journalière de conduite, dans la limite de dix heures par jour ou de onze heures par jour, deux fois par semaine ». Pas de quoi franchement améliorer les conditions d'hygiène déplorables.

«Des bidons d'eau et du savon, voilà la seule protection que l'on donne aux chauffeurs routiers pour aller travailler, a indiqué Patrick Clos, secrétaire général de la fédération FO des Transports et de la Logistique-UNCP. Le syndicat ainsi que la CFDT et la CFTC les ont donc appelés à exercer individuellement leur droit de retrait, s'ils estiment être mal protégés contre le Covid-19, et à stopper le transport de marchandises non essentielles.

Le gouvernement a promis l'ouverture des services indispensables aux chauffeurs afin qu'ils puissent se reposer, se restaurer et se laver. Mais « Entre ce que prône le gouvernement sur les aires d'autoroutes ouvertes pour les chauffeurs et la réalité, il y a un gouffre » s'insurge le patron des Transports Galtier en Aveyron.

Peu à peu, des restaurants se mobilisent pour fournir des menus à emporter. Près de Beaune, une auberge en propose, avec douche et sanitaires à disposition. Bison Futé publie sur son site une carte répertoriant les aires d'autoroutes ouvertes, en précisant les services qui y sont proposés (**cliquez ici**).

Dans les Landes et les Pyrénées-Atlantiques, Vinci a décidé d'offrir des repas et du matériel, mais aussi du café sur toutes les aires de services entre 6h30 et 8h30, en plus des repas chauds distribués, comme à Bidart ou à Labenne, tous les lundis et mercredis, de 17h à 20h30.

De leur côté, l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih) et le Groupement national des chaînes hôtelières recensent dans chaque département les possibilités d'hébergement auprès des professionnels pour les routiers notamment, de préférence près des autoroutes.

Dans les années 70, Max Meynier sur RTL avait intitulé son émission « Les Routiers sont sympas ». Cinquante ans plus tard, il serait bon de ne pas les laisser seuls sur le bord des routes.

